



CONSEIL NATIONAL DU SIDA
39-43 QUAI ANDRE CITROËN
75902 PARIS CEDEX 15
T. 33 [0]1 40 56 68 50
F. 33 [0]1 40 56 68 90
WWW.CNS.SANTE.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

POLITIQUE PUBLIQUE

FR

30/11/2011

JOURNEE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE SIDA : POUR UNE ACTION DE LA FRANCE PLUS AMBITIEUSE

La journée mondiale de lutte contre le sida a retenu le mot d'ordre "Objectif zéro" en référence aux objectifs choisis par la communauté internationale pour 2011-2015 : zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination, zéro décès dû au sida. Ces objectifs peuvent être atteints si la communauté **amplifie considérablement son action** en faveur de la prévention, du dépistage et de l'accès aux traitements, condition indispensable pour **faire régresser l'épidémie**.

L'ACTION DE LA FRANCE AU PLAN INTERNATIONAL ET NATIONAL DOIT ÊTRE EXEMPLAIRE

A l'occasion de la journée mondiale, le Conseil national du sida rappelle que la France doit pleinement contribuer à la réalisation des objectifs 2011-2015 et **reconquérir la position de leader mondial** de la lutte contre le VIH/sida qu'elle a longtemps occupée. Près de huit millions de personnes dans le monde ne bénéficient pas des traitements dont elles ont impérativement besoin et de nombreux pays ne disposent pas des médicaments indispensables aux malades en situation d'échec thérapeutique. La France doit impérativement **augmenter son aide publique au développement** comme elle s'y est engagée et mettre en œuvre **une taxe sur les transactions financières**.

La France doit également être exemplaire dans sa politique nationale de lutte contre le VIH/sida alors que le nombre annuel de nouvelles contaminations ne parvient pas à baisser depuis plusieurs années en France et que celui des contaminations des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes augmente depuis 2008. Les pouvoirs publics doivent **davantage promouvoir la prévention et le dépistage**, dispositif-clé pour faire diminuer le nombre de nouvelles contaminations et s'assurer **d'une meilleure mise en œuvre** de son plan national de lutte contre le VIH et les IST 2010-2014, notamment en faveur des populations particulièrement exposées.

UNE ATTENTION PARTICULIERE DOIT ETRE PORTEE AUX DROITS DES PERSONNES

Le Conseil souhaite rappeler que la mobilisation active contre les discriminations touchant les personnes vivant avec le VIH/sida et les personnes vulnérables demeure une priorité absolue de la lutte contre l'épidémie. Le Conseil constate que **des dispositifs ou des situations d'exclusion ou de discrimination perdurent, et dans certains cas s'aggravent**, au détriment de plusieurs catégories de populations, et ce en dépit des avis convergents des experts et de la mobilisation continue de la communauté de lutte contre le VIH/sida.

- **Les étrangers en situation irrégulière**, qui demeurent exclus du bénéfice de la couverture maladie universelle, rencontrent de nouveaux obstacles à l'accès à l'aide médicale d'Etat susceptibles de les éloigner davantage des soins et de retarder leur prise en charge.
- **Les étrangers malades atteints de pathologies graves** peuvent se voir opposer de nouvelles conditions restrictives à la délivrance d'un titre de séjour pour raison médicale et se voir réserver le bénéfice d'une clause humanitaire qui renforce l'arbitraire d'une procédure de délivrance du titre de séjour déjà complexe.
- **Les personnes prostituées** sont contraintes à des conditions de vie et d'exercice dégradées, dues à la pénalisation du racolage instaurée en 2003 et à la faiblesse constante des moyens mis en œuvre pour leur accès aux droits, à la prévention et aux soins.
- **Les personnes détenues** usagères de drogues ne bénéficient pas des mêmes dispositifs de réduction des risques infectieux qu'en milieu libre alors que la loi le prévoit et que la population carcérale est très exposée au VIH et aux hépatites.
- **Les usagers de drogues en situation de vulnérabilité** ne disposent pas d'une offre de réduction des risques suffisamment adaptée, étendue et diversifiée et ce dans un contexte de répression, coûteuse, d'un nombre croissant d'usagers simples de drogues illicites.

Le Conseil national du sida rappelle que **les populations les plus discriminées sont celles qui sont les plus exposées aux maladies infectieuses**. Notant l'insuffisante prise en compte de ces situations, il demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre des solutions adaptées, condition nécessaire pour changer radicalement le cours de l'épidémie.